

ABROGATION DE LA LOI TRAVAIL LE 15 SEPTEMBRE, LA LUTTE CONTINUE

La loi travail constitue un recul social majeur pour les salariés et les jeunes. Elle va accélérer la paupérisation de la population et la récession économique.

Alors que le chômage et la précarité explosent, en remettant en cause les conventions collectives au profit des accords d'entreprises, cette loi va renforcer la mise en concurrence des salariés et des entreprises pour aligner les droits vers le bas. Elle va engendrer davantage de flexibilité et de précarité et remettre en cause nombre d'acquis sociaux.

Cette loi, validée par le conseil constitutionnel le 4 août sans avoir été votée est même illégale au regard des conventions 87 – 88 et 158 de l'Organisation International du Travail relatives à la négociation collective, aux libertés syndicales et aux licenciements.

Si l'efficacité demeure dans l'indispensable intervention collective des salariés, les organisations syndicales étudient également tous les recours et moyens juridiques possibles pour s'opposer à la mise en œuvre de la loi travail.

L'emploi, les salaires et retraites, ainsi que les conditions de travail sont les préoccupations majeures pour les salariés. La faiblesse des salaires, retraites et minima sociaux, le chômage et la précarité sont des fléaux pour notre pays.

L'augmentation des salaires, retraites et minima sociaux, la création d'emplois stables et qualifiés, à temps plein, en CDI dans le privé, sous statut dans le public sont non seulement gage de progrès social et de qualité de vie pour les salariés, les jeunes, mais aussi un facteur essentiel de développement économique.

La loi travail tourne totalement le dos à cet enjeu. Tous les salariés des pays qui ont fait l'expérience d'une telle réforme en mesurent aujourd'hui les conséquences néfastes, à l'image de l'Espagne dont plus de 5 millions de salariés se retrouvent exclus des conventions collectives.

Affaiblir le code du travail, c'est affaiblir les droits de tous les salariés.

Il est évident qu'à terme, la fonction publique est clairement visée puisque de nombreuses règles statutaires relèvent de la transposition des dispositions du Code du Travail (dialogue social, respect de la hiérarchie des normes et des droits collectifs, temps de travail, santé au travail, etc.).

Nos organisations restent déterminées à poursuivre le débat, à prendre des initiatives avec les salariés et les jeunes pour amplifier la mobilisation et imposer d'autres choix, obtenir l'abrogation de cette loi et gagner de nouveaux droits pour toutes et tous, comme les salariés belges en lutte actuellement contre la loi Peeters.

Alors que la France est championne d'Europe, 3^{ème} au niveau mondial des versements de dividendes aux actionnaires (1028 milliards en 2016 soit la moitié de la richesse produite dans le pays), il est indispensable d'amplifier la mobilisation sur chaque lieu de travail et de vie pour gagner la réorientation des richesses que nous produisons vers la réponse aux besoins des salariés et de la population.

Les organisations syndicales CGT – FO – FSU – Solidaires de Loir & Cher appellent les salariés à débattre, à décider des revendications et à se mettre en grève, à débrayer, etc. puis à manifester avec les retraités, les privés d'emploi, les jeunes :

**Le jeudi 15 septembre 2016
- 10H30 devant la sous-préfecture de Romorantin
- 14H00 devant la Préfecture à Blois.**

Pour l'abrogation de la loi travail, la conquête de nouvelles garanties et protections collectives, pour le progrès social, tous unis et solidaires dans l'action et dans la rue le 15 septembre 2016.